

Parcours professionnels, carrières et rémunérations Place à la négociation... enfin !

La première phase du dialogue social engagé autour du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics est close et a laissé la place à l'ouverture des négociations. Pour mémoire, à la suite de la conférence sociale de juillet 2012, le Gouvernement avait proposé aux partenaires sociaux d'engager les discussions par une phase consacrée à un bilan approfondi des politiques de rémunération ayant eu cours ces dernières années dans l'ensemble de la Fonction publique. Puis, sur la base de ce bilan, des négociations vont s'ouvrir après en avoir défini la méthode.

Le rythme et la méthode

La CFDT Fonctions publiques s'était exprimée en faveur d'une négociation pluriannuelle car cette solution est la seule, en cohérence avec les règles budgétaires, qui permette des mesures d'ampleur (notamment sur la grille indiciaire) et de la lisibilité sur les perspectives induites par la négociation. Toutefois, la CFDT Fonctions publiques avait exigé qu'un rendez-vous annuel soit inscrit dans les calendriers. **C'est chose validée par le document relatif à la méthode et au programme de la négociation.**

La CFDT Fonctions publiques privilégiera la cohérence dans les mesures revendiquées et dans la mise en œuvre des mesures obtenues.

La valeur du point

La CFDT Fonctions publiques exigeait une augmentation de la valeur du point dès 2013. On le sait aujourd'hui, le Gouvernement ne répondra pas favorablement à cette revendication portée par toutes les organisations syndicales. Mais il propose que « ***en fonction de l'évolution de la situation économique du pays et de la trajectoire de redressement de ses finances publiques, des mesures générales [soient] examinées, notamment celles relatives à l'évolution de la valeur du point, lors du rendez-vous à mi-parcours en 2014.*** »

Le maintien du gel en 2013 est une déception pour la CFDT Fonctions publiques, qui saura rappeler son engagement au Gouvernement, le moment venu !

La grille

Il n'est, aujourd'hui, plus possible de maintenir un système devenu aussi peu attractif : pour la CFDT Fonctions publiques, on ne peut dissocier valeur du point, grille et allongement des durées de carrières.

Sur la grille, la mise en œuvre de mesures rapides était revendiquée par la CFDT Fonctions publiques :

- décontingement du 8^{ème} échelon de l'échelle 6 en catégorie C : **ce sera chose faite, dès le 1^{er} juillet.**

- amélioration et simplification de la grille de la catégorie C : **c'est au programme des séances de négociation d'ici le 23 juillet.**

Au-delà de mesures d'urgence pour la catégorie C, la CFDT Fonctions publiques revendique que les différents niveaux de recrutements (et donc de qualification exigée) soient mieux reconnus, que l'allongement de la durée des carrières soit pris en compte, que les fins de carrière soient revalorisées, que la grille et son organisation en trois catégories hiérarchiques (ABC), soit entièrement revisitée. **C'est toute l'ambition que portera la CFDT Fonctions publiques dans la négociation relative à la rénovation de l'architecture statutaire qui doit s'ouvrir à l'automne 2013.**

Les politiques indemnitaires

La CFDT Fonctions publiques a toujours critiqué un certain nombre des principes qui ont conduit à la mise en place de la PFR. C'est pour ces raisons que la CFDT Fonctions publiques revendique la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire sur la base de principes plus transparents : retour à l'équilibre antérieur sur la part modulable, cotation des postes simplifiée et transparente, harmonisation des montants, équité dans les montants attribués (respect de l'égalité femmes-hommes notamment).

Une première avancée a été obtenue puisque le document de méthode remis par la Gouvernement aux organisations prévoit de : *“remplacer la PFR par un nouveau dispositif indemnitaire transversal destiné à accompagner les parcours professionnels et à reconnaître l'engagement professionnel collectif. Ce nouveau régime devra permettre de prendre en compte les fonctions ainsi que la manière de servir. Il a vocation à être mis en œuvre avant la fin de l'année 2013.”*

Au cours de la négociation qui s'ouvre, la CFDT Fonctions publique rappellera également sa revendication de la transformation d'une partie des primes en rémunération indiciaire.

Enfin, alors que la CFDT Fonctions publiques demandait à ce que soient révisés, pour plus de justice, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, c'est également chose faite : **IR et SFT seront au menu des négociations et devraient être traités d'ici le 23 juillet.**